MERCREDI 19 MAI
83e ANNEE.
N° 39

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

L'EXEMPLE DES « MILLE »

« Je suis heureux d'être venu embrasser ma femme, mes deux enfants et mes vieux parents. Je me suis retrempé dans mon beau pays de France et je repars en Allemagne parce que c'est mon devoir. La France ne doit pas mourir et elle ne mourra pas. »

Ainsi s'exprima, au départ de Compiègne, un des « mille » qui, à l'issue de leur permission, s'en sont retournés comme travailleurs libres en Allemagne, où ils avaient été près de trois ans prisonniers. Ce faisant, ce gars du Nord traduisait le sentiment de tous ses compagnons, fidèles comme lui au rendez-vous fixé, à la parole donnée.

Ils nous ont ainsi donné un magnifique exemple de discipline et de solidarité. Ils n'ont pas voulu que des défections dans leurs rangs pussent priver d'autres prisonniers, leurs camarades de captivité d'hier, de la joie qu'ils venaient eux, d'éprouver en retrouvant momentanément leurs foyers.

Abnégation admirable, qui devrait donner à réfléchir à ceux qui ont fui devant le devoir et qui, pourtant, devraient savoir que d'autres Français sont obligés de le remplir à leur place.

Attitude réconfortante, en laquelle, comme l'écrit l'éditorialiste du « Moniteur » du Puy-de-Dôme, « il convient de voir le signe d'une volonté de renaître qui ne peut que gagner en force et en profondeur. »

Au surplus, selon le mot de M. André Masson, il s'agit « d'un événement inouï dans l'histoire de toutes les guerres et qui nous permet d'en espérer d'autres ».

« Un tel espoir, écrit encore le « Moniteur », ne prendra corps que si nous savons imiter l'exemple des prisonniers permissionnaires. »

Pour cela, il nous faut faire mentir ce jugement, jusqu'à maintenant trop vrai, prononcé par le commissaire général aux prisonniers : « Ce qui a perdu souvent les Français, ce qui les perd encore, c'est qu'ils ont la très détestable manie de choisir leur devoir, de le choisir à leur convenance et de le limiter à leurs désirs, c'est-à-dire de le restreindre quelquefois de telle façon qu'il n'y ait plus lieu de faire le moindre effort pour l'accomplir. »

Tâchons de nous imprégner, nous aussi, de cet « esprit prisonnier » dont les « mille » permissionnaires nous ont donné un si émouvant exemple.

L'AVIATION ANGLO-AMERICAINE ATTAQUE UNE VILLE DE LA MANCHE

Des avions anglo-américains ont effectué jeudi un raid sur une ville située à proximité de la côte de la Manche. Le bombardement a duré une minute. L'hôpital a été atteint. Il y a en tout 78 morts, dont 40 à l'hôpital, et 300 blessés.

Un message du Maréchal

Le Maréchal de France, chef de l'Etat, a adressé au maire de la ville bombardée le télégramme suivant :

« J'apprends avec une profonde émotion que votre ville vient d'être victime d'un tragique bombardement. Ma pensée va plus particulièrement vers votre cité à laquelle s'attache un long passé.

« C'est avec douleur que je m'incline devant les nouvelles victimes de cette agression et leurs familles endeuillées. Avec vous je déplore la destruction de tant de foyers.

« J'envoie à tous l'expression attristée de ma sollicitude et de mon affection. »

Le Maréchal a fait en même temps adresser à titre de don personnel, comme premier secours, une somme de 100.000 francs.

Le maire de la ville bombardée a aussitôt envoyé au Maréchal un télégramme de chaleureux remerciements.

CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres qui s'est réuni le 15 mai 1943 au Pavillon Sévigné, sous la présidence du Maréchal de France, chef de l'Etat, a été entièrement consacré aux questions relatives à l'utilisation de la main-d'œuvre.

Le Conseil a arrêté les mesures propres à assurer dans ce domaine plus d'équité dans la répartition des charges entre toutes les catégories sociales, compte tenu de l'âge et des charges de famille.

L'aviation anglo-américaine attaque Bordeaux

L'aviation anglo-américaine a attaqué Bordeaux lundi, vers 12 h. 45.

Un quartier de la ville a été particulièrement touché. Il y a des morts et des blessés. Des incendies importants se sont déclarés.

INSPECTION ACADÉMIQUE

Diplôme d'enseignement ménager familial

L'Inspection Académique communique :

Date des épreuves écrites : 17 et 18 juin 1943.

Inscription des candidates : avant le 25 mai au chef-lieu de l'Académie.

Les candidates doivent être âgées de 20 ans au moins au 31 décembre 1943 et justifier de 2 années d'études théoriques et pratiques dans une école publique ou privée de formation de cadres d'enseignement ménager familial. Pour la constitution du dossier d'inscription et pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Inspection Académique.

Examen des bourses d'enseignement

(Séries supérieures)

L'Inspection Académique communique :

L'examen des bourses d'enseignement secondaire, cours complémentaire, technique (3e, 4e, 5e et 6e séries) aura lieu le jeudi 20 mai 1943 :

Pour les candidats du centre de Cahors, au lycée de garçons de Cahors ; pour les candidats du centre de Figeac au collège de garçons de Figeac ; pour les candidats aux bourses d'enseignement technique, section générale (3e et 4e séries), au collège technique de Souillac. L'appel des candidats se fera devant ces établissements à 7 heures 30.

Les candidats devront se munir d'encre et de papier de brouillon. Le présent avis tiendra lieu de convocation.

M. Churchill annonce une bataille gigantesque

M. Churchill a prononcé un discours radiodiffusé à l'occasion du 3e anniversaire de la fondation de la Home Guard.

Le premier ministre a insisté sur l'importance des Iles Britanniques. Il a souligné ensuite que le rôle des deux millions d'hommes de la Home Guard, sur lesquels repose une grande partie de la défense des Iles, est particulièrement important.

« Ils seraient, a-t-il dit, appelés bientôt à remplir de nouvelles missions en vue de rendre disponibles les forces mobiles régulières de la métropole qui, elles, pourront être amenées à entreprendre, en liaison avec les armées américaines qui traversent l'Atlantique, des opérations offensives contre le continent. »

M. Churchill a ajouté : « A l'heure actuelle, nous avons en Grande-Bretagne de puissantes armées et notre île constitue une base d'assemblage pour les armées américaines qui traversent l'Atlantique. Mais cela n'est pas tout. Nous devons nous préparer pour le moment qui approche et viendra sûrement, où le gros de ces armées aura franchi les mers pour engager sur le continent une mortelle et gigantesque bataille. »

EN PEU DE MOTS...

● La Finlande a célébré le 16 mai « la Journée des Mères », ainsi que le 25e anniversaire de la fin de la guerre d'indépendance.

● Le premier Conseil national de l'Association des anciens des Chantiers vient de se tenir à Châtelguyon. Deux cents chefs des anciens y ont assisté.

● Le Maréchal de France, dans une cérémonie intime, a remis à M. Holma, ministre de Finlande, les insignes de grand officier de la Légion d'honneur.

● L'agence Reuter communique que le général Giraud a déposé le bey de Tunis, celui-ci mettant en danger la sécurité de la Tunisie.

● L'amiral Esteva, résident général en Tunisie, qui avait quitté Tunis peu avant l'entrée des troupes britanniques dans cette ville, est attendu à Vichy.

● On annonce la mort de Mme Jean Chiappe, décédée à Paris.

FAITES-VOUS INSCRIRE CHEZ VOTRE BOULANGER

L'inscription des clients chez un boulanger étant obligatoire et devant s'opérer avant le 23 mai,

Les boulangers de la ville de Cahors informent leur fidèle clientèle que devant l'impossibilité de procéder à ces inscriptions les jours d'ouverture, elles auront lieu aux dates suivantes :

Le mercredi 19 mai, de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h.

Le vendredi 21 mai, de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 18 h.

Tout client qui n'aurait pas pris la précaution de se faire inscrire à ces dates, sauf cas de force majeure, est sûr de ne pas être approvisionné en pain à dater du 1er juin. Afin de faciliter leur tâche, et de permettre de donner à chacun la ration à laquelle il a droit, indépendamment de l'inscription, les boulangers désireraient que : les cartes de pain soient remises par quinzaine entière en échange des bons, ces derniers portant le cachet du boulanger justifiant de l'inscription.

En cas d'impossibilité d'échange des tickets contre bons, les cartes entières de tickets seront timbrées du cachet du boulanger qui en exigera la présentation à chaque livraisn de pain et *en détachera lui-même les tickets*. Tous tickets présentés détachés par le client seront refusés.

Le boulanger ne servira que les clients inscrits, les passagers ou invités seront servis par les boulangeries ci-dessous :

Bergon Robert, rue Clément-Marot ; Causse, rue Labarre ; Berthoumieux, faubourg Cabessut ; Jourdan, faubourg St-Georges.

Quelles que soient nos épreuves,

...n'oublions pas

LA JOURNÉE DES MÈRES

Journée de toutes les Mamans qui méritent tant d'être fêtées.

CAHORS

LES JOURNEES DU PRISONNIER

Organisées par le « Centre d'entr'aide des prisonniers » et par la « Maison du prisonnier » des journées ont eu lieu à Cahors samedi et dimanche qui ont bénéficié du plus grand empressement du public. Elles ont certainement fourni de très fructueuses recettes qui viendront alimenter la caisse grâce à laquelle sont envoyés des colis aux prisonniers du centre de Cahors.

Fort bien composées ces « journées » comportaient deux soirées théâtrales au théâtre municipal. Le programme aussi varié qu'abondant était assuré par des artistes et amateurs bénévoles qui mettaient à leur concours autant de talent que de cœur.

La soirée de gala du dimanche était présidée par M. Dijoud, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. Loic Petit, préfet, empêché. Il était assisté par M. Anglaret, inspecteur d'académie, Me Gisbert, maire, et M. Colomb, adjoint, y représentaient la municipalité de Cahors.

Un public fervent remplissait la salle qui fit aux artistes le grand succès mérité par leur talent et leur dévouement.

La représentation commença par la lecture de quelques poèmes de prisonniers faite avec une communicative émotion par un camarade rapatrié. Puis « l'ensemble chorégraphique du lycée Clément-Marot » dansa une mazurka de Chopin et l'Invitation à la Valse de Weber. La grâce et le charme de ces jeunes ballerines furent acclamés et elles durent bisser leurs deux ballets. Ensuite M. Jean Nouyrit, dont le talent est assez connu à Cahors pour qu'il soit utile d'en faire l'éloge, joua avec sa maîtrise coutumière une guitare de Mowskowki et un scherzo de Van Goens. Sous les applaudissements du public il dut jouer un troisième morceau. On entendit ensuite la toute jeune et charmante Mlle Anne-Marie Rosset dans « La brouette », de Rostand, dont elle détailla les vers avec autant de justesse que de sensibilité. Mme Crassac-Rességuier, qui se prodigua au piano durant toute la soirée, chanta l'air charmant de Suzanne, des « Noces de Figaro » et la « Rose sauvage », de Schubert, dont elle fit valoir la beauté avec un art consommé. Puis, un prisonnier rapatrié, M. Lichnewski, se fit littéralement acclamer en jouant un « Caprice » de Wieniaski et des « Airs espagnols » de Sarasato. Il est impossible de déployer plus de virtuosité au service d'un sens artiste plus sûr que ne le fit M. Lichnewski dans ces deux œuvres qui lui valurent une longue ovation à laquelle il dut répondre en venant jouer deux autres morceaux : le « Moment musical », de Schubert et un « Air populaire basque » qu'il acheva sous les applaudissements.

La soirée continua par l'interprétation de la jolie bluette de François Coppée, *Le Passant*. Mlle Marle, grave et émouvante Sylvia et Mlle Anne-Marie Rosset, charmant et séduisant Zanetto, surent en rendre l'émotion discrète et la poésie avec un talent qui leur valut de chaleureux applaudissements.

Pendant la seconde partie, Mme Crassac-Rességuier au piano, M. Litchnewski au violon et M. Nouyrit au violoncelle interprétèrent magistralement le superbe trio en ré majeur de Beethoven.

La soirée s'acheva sur un sketch très amusant de Pascal Bastia, « La tournée Beauminet », parfaitement joué par Mlles Baillagou, Rosset, MM. Audoire, Rigal, Besse et Mirand auxquels le public fit un grand et légitime succès.

Dans l'après-midi du dimanche, au Stade Lucien-Desprats, se déroula une belle manifestation sportive qu'un temps magnifique favorisa beaucoup. Le public était venu en foule assister aux divers matches et exercices d'athlétisme. La musique des Pupilles de la Marine prêtait son précieux concours à cette belle fête qui se déroula au milieu de la ferveur générale.

La journée avait commencé par une cérémonie religieuse à la cathédrale en l'honneur des prisonniers au cours de laquelle Mgr D'Araquy prononça une haute, grave et émouvante allocution devant une foule pieusement recueillie où étaient présentes toutes les autorités et toutes les personnalités de la ville.

Ainsi s'écoula la journée des prisonniers toujours présents à la pensée des Cadurciens.

CROIX-ROUGE

Une messe à l'intention des victimes de la guerre (décédés et prisonniers) sera célébrée à la Cathédrale de Cahors le dimanche 23 mai à 11 heures.

La pénurie de papier ne permettant pas d'envoyer des invitations individuelles, le Comité de la Croix-Rouge de Cahors prie chacun de considérer cette insertion comme en tenant lieu.

Le sermon sera donné par M. l'abbé Tulet ; une quête sera faite au profit de la Croix-Rouge.

Aux ressortissants du C.O.C.H.E.T.

Afin de se faire attribuer les tickets matérialisant les quantités de papier à usage commercial nécessaire à leur entreprise, à l'exclusion de toute revente, les commerçants ressortissants du C.O.C.H.E.T. du Lot sont priés de faire connaître leurs besoins à : M. le Délégué Régional du C.O.C.H.E.T., Chambre de Commerce, Cahors.

PALAIS DES FETES

Mercredi 19, jeudi 20, samedi 22 mai, soirée 21 h. Dimanche 23, matinée 15 h., soirée 21 h. : *BEL AMI*, avec un bon Complément. France Actualités.

LES P'TITS QUINQUINS

Comité des originaires de la zone interdite

Les originaires de la zone interdite sont informés qu'une permanence est assurée à leur intention le mercredi de 16 heures à 19 heures au siège des Compagnons de France, rue Neuve-Saint-Barthélémy, où ils pourront s'adresser pour tous les cas les concernant. — Le Secrétaire Général : F. THÉVENIN, 7, avenue de la Gare, Cahors.

LIBERATION DE NOUVEAUX POINTS DE LA CARTE DE VETEMENT ET ARTICLES TEXTILES.

Le Répartiteur du Textile vient de décider que les consommateurs allaient pouvoir utiliser de nouveaux tickets de la carte de vêtement et articles textiles.

Les garçons et fillettes, de 3 à 12 ans, porteurs des cartes « E », les jeunes gens et jeunes filles de 12 à 18 ans, porteurs des cartes « J » peuvent ainsi disposer dès maintenant de 30 points supplémentaires représentés par les tickets 71 à 84 inclus sur les cartes « E » et 71 à 80 inclus sur les cartes « J ».

Leur attention est attirée sur le fait que la valeur unitaire en points de ces tickets n'est pas uniforme. Certains d'entre eux valent jusqu'à quatre points.

D'autre part, dans le délai d'un mois à compter de la décision du Répartiteur, les consommateurs adultes (carte A) pourront utiliser 20 points représentés par les tickets 21 à 40.

Ces mesures sont les fruits d'efforts fournis tant par l'industrie textile que par l'industrie du vêtement pour assurer, en pleine période de pénurie, satisfaction aux besoins les plus essentiels de la population.

L'attention des autorités responsables s'est portée notamment sur les besoins des jeunes consommateurs qui se voient octroyer des droits d'achat appréciables.

Enfin, une nouvelle tranche de 40 points sera libérée au début de l'automne au profit des enfants et des jeunes gens.

Nécrologie

Nous avons appris avec un bien vif regret la mort de Mme veuve Eugène Dreuilhe, décédée à l'âge de 78 ans à Agen où elle se trouvait auprès de l'une de ses filles.

Mme Dreuilhe était bien connue et appréciée à Cahors où elle dirigea pendant de nombreuses années le grand bazar des allées Fénelon.

Les obsèques de Mme Dreuilhe ont été célébrées samedi soir à 16 heures à Cahors au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à Mme et M. Albert Dreuilhe, M. et Mme Daffaure, M. René Dreuilhe, Mme veuve Roger Paubert, Mme et M. Hanton, prisonnier de guerre, M. et Mme Chartrou et tous les parents nos sincères condoléances.

Aux Anciens Combattants du 16e R.T.S.

Les A.C. du 16e R.T.S. sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le mercredi 19 mai 1943 à 21 heures au café de France pour venir en aide aux camarades rapatriés et envois d'autres colis. Présence indispensable. — Signé : AMADIEU.

Voleur de volailles

Mme Florence Simone, propriétaire à Martel, a été victime d'un vol de quatre poules et d'une couvée de quatre poussins.

Les maraudeurs ont pénétré dans le poulailler dont ils avaient fracturé le cadenas. Deux houes ont été également volés.

Plainte a été portée à la gendarmerie qui a ouvert une enquête.

Tombé du haut d'un peuplier

Ces jours derniers, le jeune Charles Pebrel, 10 ans, du Vigan, en villégiature chez sa tante, Mme Fressinge, au village d'Andreuilles (commune de Lamothe-Fénelon), voulant cueillir un nid de pies, grimpa sur un peuplier.

Mais, tout à coup, il glissa et tomba. Dans sa chute il s'est fracturé le crâne. M. le docteur Constant, après avoir donné les premiers soins au blessé, l'a fait transporter à la clinique de Gourdon où son état a été jugé très grave.

Changement de domicile

Tout Français qui change de domicile est tenu de le déclarer même si ce changement a lieu à l'intérieur de sa commune.

Cette déclaration doit être faite au Commissariat de Police (ou s'il n'y a pas de Commissariat de Police à la Mairie) avant le départ de la commune du domicile que l'on quitte et dans les huit jours de l'arrivée dans la commune où l'on s'installe.

De sérieuses difficultés concernant particulièrement l'octroi de nouveaux titres de ravitaillement peuvent résulter de l'omission de ces déclarations.

Amicale Bouliste des Badernes

Les membres de l'Amicale Bouliste des Badernes sont invités à assister à la réunion générale qui aura lieu le vendredi 21 mai à 20 h. 30 au siège de la Société.

Ordre du jour : formation des quadrettes pour le concours de la Boule Cadurcienne.

ABONNES ET USAGERS DU TELEPHONE

LE TÉLÉ-HAVAS 1943 DU LOT

va paraître

Vous pouvez le retenir dès maintenant chez

M. KOLB, dépôt HACHETTE, CAHORS

ou en écrivant à l'Agence Havas 73, Rue Alsace-Lorraine, Toulouse

Prix de participation : 15 frs

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45 : *LE PONT DES SOUPIRS*, avec Paola Barbara. Complément et Actualités.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Gisbert, maire.

Nomination d'un nouveau conseiller. — M. le Maire fait part au Conseil de la nomination comme conseiller de M. Soulelilou, agriculteur, demeurant à Bégux, en remplacement du regretté docteur Fourgous. M. le Maire est heureux de lui souhaiter la bienvenue.

Le nouveau percepteur. — M. le Maire annonce au Conseil la nomination de M. Marcenac comme percepteur-receveur en remplacement de M. Jourdan.

Donateurs. — M. le Maire adresse ses remerciements aux généreux donateurs suivants : MM. les officiers des Pupilles de la Marine, 500 francs ; M. Coudere, conseiller municipal, 1.000 francs ; le lycée Gambetta, 1.000 francs ; M. Laurent Fernand, de Vichy, 200 francs. Ces dons ont été faits au Bureau de Bienfaisance.

Salle Henri-Martin. — M. le Maire rappelle l'inauguration de la salle Henri-Martin et exprime encore la gratitude du Conseil à l'éminent artiste.

Un crédit de 25.000 francs avait été voté en 1942 pour les frais d'installation et d'aménagement. Dans cette dépense sont compris les frais accessoires d'inauguration. Le Conseil autorise l'imputation de ces frais accessoires au crédit déjà ouvert.

Monuments historiques. — Le Conseil, pour des raisons déjà exprimées dans des délibérations antérieures, regrette de ne pouvoir engager les finances de la ville dans des dépenses de restauration du Pont Valentré. Il s'agit là d'un joyau archéologique dont la ville de Cahors est fière à juste titre, mais qu'elle considère, en raison de sa valeur même, comme une richesse nationale dont l'entretien incombe au budget de l'Etat.

C'est pour ces raisons que le Conseil refuse de participer pour une somme de 10.000 francs à la dépense de 100.000 fr. qui a été faite pour restaurer les parties hautes de la tour est.

Bibliothèque municipale. — Le Conseil désigne M. Orliac comme membre de la commission de la Bibliothèque municipale et M. Jean Fourgous comme membre de la même commission en remplacement de M. le docteur Fourgous.

Ecole de chant. — Le Conseil vote un crédit pour le traitement du directeur de l'école de chant.

Approbation de versement. — Sur rapport de M. Pébeyre, le Conseil approuve le versement de diverses sommes pour justifiation de dépenses imputées au compte dépenses imprévues.

Il autorise également le virement d'une somme de 100.000 francs qui passe des crédits ouverts pour la voirie municipale au bénéfice du matériel de la voirie urbaine.

Poste automobile rurale. — La Direction des P.T.T. demande une subvention pour le service de la poste automobile rurale. Le Conseil apprécie hautement les avantages nombreux et divers de ce service. Mais il regrette de ne pouvoir, faute de ressources, voter une subvention.

Elargissement de la rue Joachim-Murat. — M. Colomb présente un rapport faisant valoir que cette rue, l'une des plus passantes de la ville, est l'une des plus étroites. La circulation de tous véhicules y est impossible et celle des piétons peu agréable.

Bordée au sud par des immeubles habités, elle est bordée au nord par des terrains en nature de jardins, sauf une petite construction de 3 mètres sur 3.

L'élargissement de cette rue est donc réalisable en l'état actuel des lieux. Il deviendrait impossible si des immeubles s'y construisaient.

La municipalité pense donc qu'il faut profiter de cette circonstance.

Le projet prévoit une dépense de 120.000 francs pour acquisition de terrains ; de 100.000 francs pour reconstruction des murs de clôture existants et de 30.000 fr. pour réfection de la chaussée. La dépense totale peut être supportée par les crédits disponibles.

M. Colomb explique qu'il faudra procéder par voie d'expropriation, ce qui nécessite un décret d'utilité publique. Il faut donc procéder sans retard.

Une discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Orliac, Laporte, Colomb et M. le Maire. Après quoi, le Conseil vote les conclusions du rapport de M. Colomb.

Construction de w.-c. à la mairie. — Sur rapport de M. Colomb, le Conseil approuve le projet de construction de w.-c. avec fosse septique à l'hôtel de ville.

Relèvement de salaires. — Sur rapport de M. Colomb, le Conseil adopte le projet de relèvement des salaires du personnel journalier de la ville.

Vente d'un véhicule. — Le Conseil autorise la vente du véhicule à gazogène qui a été remplacé par un véhicule neuf.

Vente d'un cheval. — Dans l'impossibilité de lui procurer les rations indispensables à sa nourriture, la ville de Cahors se voit dans la nécessité de mettre en vente son dernier cheval.

Marché de gré à gré. — Le Conseil autorise le maire à passer un traité de gré à gré de 30.000 francs avec M. Alibert, garagiste, pour réparations et fourniture de bois pour la benne automobile. Le Conseil autorise également la passation d'un marché de gré à gré avec la Régie des Transports qui fournit à la ville les attelages nécessaires à l'enlèvement des ordures ménagères.

Dépositoire municipal. — Sur rapport de M. Germain, le Conseil décide que l'indemnité de dépôt des sépultures dans le dépositoire municipal est portée à deux cents francs à compter du 1er janvier 1943, quelle que soit la durée du dépôt qui, normalement, ne devra pas dépasser un an. Au cas où en raison de circonstances exceptionnelles les déposants seraient autorisés, par mesure de bienveillance, à prolonger leur dépôt au delà d'un an, une indemnité supplémentaire de cent francs leur sera demandée.

Service de renseignements. — M. Pébeyre expose que, pour ne pas détourner la police d'Etat de sa mission essentielle, il est demandé aux municipalités de créer un service municipal de renseignements et d'enquêtes.

La municipalité de Cahors éprouve de grandes difficultés pour recueillir les renseignements, et faire les enquêtes nécessaires car elle n'a plus le concours des services de police passés police d'Etat. Ces difficultés n'ont fait que s'accroître à la suite des attributions toujours plus nombreuses qui incombent aux municipalités.

Il faut des agents enquêteurs et un service organisé, car les maires gardent toujours leurs responsabilités. Dans la région, déjà, plusieurs villes ont été amenées à créer ce service.

En conséquence, M. le Maire demande qu'il soit organisé à Cahors un service de renseignements municipaux comprenant un chef de service, en tenue civile, et deux gardes municipaux, en uniforme.

Les Sports

CYCLISME

Les jeunes gens désirant pratiquer le cyclisme de compétition sous les couleurs de la Pédale Cadurcienne voudront assister à la réunion qui aura lieu au siège de la Société dans une salle du café de Bordeaux, vendredi 21 mai à 20 heures 1/2.

ATHLETISME

Dimanche 23 mai auront lieu à Cahors, au Stade Lucien-Desprats, les épreuves éliminatoires à « L'appel à l'Athlétisme ».

Ces épreuves sont ouvertes à tous les jeunes Français n'ayant jamais été licenciés au titre de l'Athlétisme.

Cadets : 60 mètres, 1.000 mètres, hauteur, poids 5 kg.

Juniors : 80 m., 1.000 m., hauteur, poids 5 kg.

Seniors : 100 m., 1.500 m., hauteur, poids 7 kg. 500.

Cadets : nés en 1926, 1927, 1928. — Juniors : nés en 1924, 1925. — Seniors : nés en 1922, 1923.

Les finales régionales auront lieu le 13 juin à Saint-Gaudens.

Pour participer aux épreuves, prière d'envoyer adhésion à M. Fau, Président du District du Lot, 35, boulevard Gambetta, Cahors, avant le 21 mai.

La carte d'identité sera exigée le jour des épreuves pour la classification en catégories.

Pénible scène de ménage

Madame « a ses nerfs » ; Monsieur, qui rentre de son travail fatigué et aspire au repos, manque de patience... Larmes, reproches, menaces de rupture... Voilà qui arriverait moins souvent si Madame prenait des Gouttes Florides. Ce remède végétal équilibre la femme. Il lui procure santé, jeunesse et bonne humeur. Le flacon de Gouttes Florides, 16 fr. 90. Si vous ne pouvez pas vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30, ttes phies.

CAHORS

Floressas

Nécrologie. — Jeudi ont eu lieu à Floressas les obsèques de M. Auguste Bailles, propriétaire à Garrigues, âgé de 71 ans, trouvé mort à son domicile. La mort constatée par le docteur Delbreil remontait à mardi.

Cette mort a vivement impressionné notre population où M. Bailles possédait la sympathie de tous. Une foule nombreuse assistait à la cérémonie. Nous prions ses quatre enfants et toute sa famille d'agréer nos vives condoléances. — D.

Puy-l'Evêque

Accident. — Jeudi dernier le jeune Gilles Fourcand, employé chez Mme Marcouly-Fourtou, en voulant décaler un camion, la roue arrière lui passa sur la main droite, deux doigts sont sérieusement atteints. Le docteur Delbreil qui fut appelé pour lui donner les soins que nécessitait son état a cru devoir lui accorder 20 jours de repos.

Mariage. — Vendredi soir a eu lieu à la mairie de Puy-l'Evêque le mariage de M. Cantagrel Jean-Marie et de Mlle Bailles Eliette - Suzanne-Renée-Marie, cultivateurs dans la Plaine. La bénédiction nuptiale leur a été donnée samedi matin en l'église paroissiale d'Issudel en présence du groupe jaciste. Nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Vire

Ecole d'agriculture d'hiver. — Nous sommes heureux d'apprendre que le jeune René Alis, fils de M. Georges Alis, propriétaire aux Bréziers (commune de Vire), élève de 1re année à l'école d'agriculture d'hiver, vient d'être classé 3e sur 21. Nous adressons à notre ancien élève et à sa famille nos sincères félicitations. — D.

Recette de santé

Prenez un flacon de Sels Largan de 12 fr. 10. Mélangez-le à un litre d'eau. Vous obtenez un litre de solution rafraîchissante à base de Chlorure de magnésium. Son usage est recommandé notamment contre les affections, démangeaisons et rougeurs de la peau. Faites un essai sans attendre. Ttes Phies.

FIGEAC

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 11 mai. Circulation interdite : Landes Auguste, négociant en fruits de Villefranche, 1.000 francs d'amende pour infraction à règlements routiers ; condamné plusieurs fois. Larnaudie Jean, bestiaux à Figeac, 200 francs d'amende.

Rupture de résidence : Antoinette Debardo, résidence fixée à St-Céré, circulation à Mayrinhac, 500 francs d'amende ; Mathurin François, résidence assignée à St-Céré et son épouse, 200 francs chacun.

Vols : Lepère Edouard, tonneur à Figeac, a volé une bicyclette à Luciani Arthur. Il a fait opposition au jugement de défaut le condamnant à trois mois de prison. Ramène à un mois plus 300 fr. d'amende.

Brasquien Marcel, chauffeur à Figeac, a volé de l'huile à son patron et deux roues de vélo ailleurs. Plainte a été retirée. Un mois de prison.

Abandon de famille : Gasquet Denis paye irrégulièrement la pension à ses parents de Sousceyrac. A titre de premier avertissement, 300 francs d'amende. Sa femme est relaxée.

Tromperie sur le poids : Pour ce délit et hausse illicite, Daynac Casimir, du bourg, deux mois de prison avec sursis et 1.500 fr. d'amende. Son co-inculpé, Piscoppo de Novogorod, est relaxé de l'inculpation de commerce sans autorisation.

Hausse illicite et abatage : Périé Joseph et Lacoste Jean, de Rudelle, 60 francs chacun.

Papiers d'identité : 200 francs d'amende à Dumancie Ante, Yougoslave, de St-Vincent-du-Pendit. Autant à Friedmann Mina, de Saint-Laurent-les-Tours, pour déplacement hors résidence assignée.

Entrave à culture : Prévenu, Goutal Gustave, de Faycelles. Affaire renvoyée par jugement.

Jugement d'attribution : Par jugement du 9 février, de Rocker, chauffeur à Figeac, avait été condamné pour vols divers à trois mois de prison et 1.200 francs d'amende. Le jugement comportait la saisie des sommes et objets volés. Par jugement complémentaire de ce jour, le tribunal attribue une somme disponible de 10.000 francs au Secours National, une des victimes, et rend le reliquat de 9.700 francs au condamné.

Colis du prisonnier du G.S. Figeacois. — Les familles dont un membre ayant appartenu au G.S. Figeaois est actuellement prisonnier sont priées de se faire connaître d'urgence à M. Bonneau, secrétaire du G.S. Figeacois, pour l'envoi éventuel d'un colis.

Foie, intestin, reins

Ces organes, dont le bon fonctionnement est capital pour la santé, sont heureusement stimulés par la tisane Vichyflore qui est, à la fois, diurétique, stomachique et doucement laxative. Ajoutons que la tisane Vichyflore se prépare comme une tasse de thé et qu'elle est de goût très agréable. 11 fr. 20 la boîte, ttes phies.

GOURDON

Dégagnac

Retour de captivité. — Notre excellent compatriote M. Calas Joseph, fils de Mme Veuve Calas, retraitée de la S.N.C.F. à Dégagnac, vient de rentrer dans ses foyers au titre de la relève. Nous lui adressons nos souhaits de bienvenue.

Bonne capture. — M. Mouly, du village de Monprat, a capturé dans leur terrier cinq renardeaux âgés d'environ trois mois et leur mère. La société de chasse devrait, dans pareille circonstance, récompenser M. Mouly.

Nominations. — MM. Ardennes Léopold, Lugol Albéric et Roulié André, tous les trois de notre commune, viennent d'être nommés cantonniers au service de la voie. Nous leur adressons toutes nos félicitations.

Les douleurs ne partent pas toutes seules

Quand on souffre de rhumatismes, de maux de reins, de sciatique, il n'est guère sage d'attendre que les douleurs partent d'elles-mêmes. Il vaut mieux prendre des cachets Gandol, qui procurent un soulagement rapide, durable et assouplissent les articulations. Aucun ennui pour l'estomac. Ttes Phies, 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol.

Gramat

Pour les enfants des prisonniers. — La Chambre syndicale d'hôtellerie offrait dernièrement aux enfants des prisonniers et des victimes de la guerre, une journée de repas et de jeux.

A Gramat, ce fut Mme Doderay, propriétaire de l'hôtel de Bordeaux, qui se chargea de les recevoir. A midi, une trentaine d'enfants étaient réunis chez elle et faisaient honneur à toutes les bonnes choses qui leur ont été servies. Des cris de joie saluaient l'apparition des gourmandises dont les enfants sont maintenant privés.

Au dessert, une fillette adressa à l'hôtesse un charmant compliment pour lui exprimer sa gratitude et celle de ses petits camarades.

Après le repas de midi, des jeux furent organisés et un délicieux goûter reçut le même accueil enthousiaste.

Nous adressons à la Chambre syndicale de l'hôtellerie, à Mme Doderay et à tous les organisateurs de cette belle manifestation nos plus vifs remerciements.

Souillac

Fermeture des boulangeries. — Les boulangers de la ville de Souillac préviennent leur aimable clientèle qu'afin de leur permettre de donner le congé à leurs ouvriers, de réparer leur four et fournil et de prendre eux-mêmes un peu de repos, ils ont décidé de fermer leur boulangerie à tour de rôle pour une période de 15 jours.

Le tour de rôle sera établi comme suit : Bonnet, du 2 au 16 juin. Rouland, du 16 au 1er juillet. Gauchet, du 2 juillet au 16 juillet. Magnac, du 16 juillet au 1er août. Lespinasse, du 1er août au 16 août. Combes, du 16 août au 1er septembre.

La clientèle du boulanger fermé pourra, sans aucune difficulté, s'adresser chez n'importe quel boulanger de Souillac chez qui elle est sûre de rencontrer un excellent accueil. D'avance nous la remercions.

SERVICE RELIGIEUX

M. Pierre CONDUCHÉ ; les familles CONDUCHÉ, SARNY, VIALARD, DAGNEAU, PETIT font part à leurs amis et connaissances qu'un service sera célébré en l'Eglise Cathédrale de Cahors le vendredi 21 mai à 7 h. 30 à la mémoire de

Madame Alain CONDUCHÉ
Monsieur Alain CONDUCHÉ
Mlle Jeannine CONDUCHÉ
Victimes des bombardements de Paris

PETITES ANNONCES

La plus brillante des Carrières vous sera réservée si vous apprenez la *COMPTABILITE* par correspondance. Brochure explicat. N° 68 Z sur demande acc. de 3 frs pr envoi. Cours T.F.J., 65, r. de la Victoire, Paris, IXe.

EXCLUSIVITE INDICATEUR IMMOBILIER 12 km. Cahors, bordure route nationale : MAISON 5 pièces, cave et chai, grange, eau, électricité, jardin 2.600 m². A débattre.
R. MARATUECH
109, Bd Gambetta à Cahors. — Tél. 535

A vendre Lot, région Lauzerte : bonne FERME 27 hectares seul tenant dont 4 en prés, 7 terres, 1/2 vignes, 8 bois haute futaie, reste en pacage avec maison 5 grandes pièces, trois granges, dépendances, cheptel mort compris. Prix 300.000. S'adresser à l'Agence Générale, 7, cours Montaigne, Périgueux.

On demande MENAGE pour CULTURES et ELEVAGES, région Caussade, 11 nov. 1943. S'adresser Bureau du Journal.

Demande FEMME pour PETITE FERME, aider ménage, au courant bétail, accepterait même avec enfant, libre de suite. Mme C. ROUSSEL, à Chanée, Lauzerte (T.-et-G.) (Visa n° 770).

VELO HOMME à vendre, très bon état. S'adresser : Séraflni, Hôpital Militaire, Cahors.

COMMERÇANTS, INDUSTRIELS, PROPRIETAIRES, protégez-vous contre l'incendie avec des appareils extincteurs à mousse KNOCK-OUT.

La Société Française « Knock-Out » vous fournira des appareils poinçonnés par le Service des Mines. M. MILLE, Agent Régional, 11, rue Ninau, Toulouse. Téléph. 206-13. — *Représentants sérieux demandés.*

ETUDE DE Maître Jean FABRE
Licencié en Droit
Notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot) le vingt-quatre avril 1943, enregistré à Cahors (A.C.) le 27 avril 1943, Volume 785 *bis*, Folio 98, N° 107,

Monsieur Louis-Jean-Baptiste MICHELET, agent immobilier, demeurant à Cahors, 14, boulevard Gambetta,

A vendu à :

Madame Jeanne REBIT, sans profession, épouse autorisée de Monsieur Maurice VAYSSIÉ, huissier, avec lequel elle demeure à Cahors, allées Fénelon,

Le cabinet d'agent immobilier qu'exploitait à Cahors le dit Monsieur MICHELET, 14, boulevard Gambetta, comprenant l'enseigne, la clientèle attachée au dit cabinet immobilier ainsi que la carte professionnelle dont le dit Monsieur MICHELET est nanti en cette qualité.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier mai mil neuf cent quarante-trois.

La présente vente a été publiée au Bulletin Officiel des ventes et cessions des fonds de commerce le 15 mai 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue au *Journal du Lot* le 5 mai 1943 à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, 2, rue Jean-Caviole, où domicile a été élu par les parties à cet effet. — Pour deuxième insertion : J. FABRE.

ETUDE DE Maître Jean FABRE
Licencié en Droit
Notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot) le vingt et un avril mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.) le vingt-huit avril 1943, Volume 785, Folio 97, N° 104,

Madame Juliette-Maria-Alphonsine ARCHASSAL, épicière, épouse de Monsieur André MÉRIC, commis principal des Contributions directes, demeurant à Cahors, 32, avenue de Paris,

A vendu à :

Madame Rosalie MALVEZIN, sans profession, demeurant à Tulle, 3, rue du Docteur-Valette, divorcée et non remariée de Monsieur Jean MAURY,

Un fonds de commerce d'épicerie, mercerie, fruits, charcuterie au détail, vente de légumes frais, beurres, fromages, lait, exploité à Cahors, 17, rue Victor-Hugo, dans un immeuble appartenant à Madame Bertin et comprenant le nom commercial, l'enseigne « Epicerie, charcuterie », la clientèle et l'achalandage y attachés, les marchandises en magasin, le matériel servant à l'exploitation ainsi que le droit au bail verbal des locaux où s'exploite le dit fonds.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier mai mil neuf cent quarante-trois.

La présente vente a été publiée au Bulletin Officiel des ventes et cessions des fonds de commerce le 15 mai 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion renouvelant celle parue au *Journal du Lot* le 5 mai 1943 à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, 2, rue Jean-Caviole, où domicile a été élu par les parties à cet effet. — Pour deuxième insertion : J. FABRE.

ETUDE DE Maître Jean FABRE
Licencié en Droit
Notaire à Cahors (Lot)

Suivant contrat reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors (Lot) le dix-neuf avril mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Cahors (A.C.) le vingt-huit avril 1943, Volume 785 *bis*, Folio 99, N° 114,

Monsieur Roger-Jean-Pierre BERGOUGNOUX, entrepreneur de cinéma rural, demeurant à Cahors, 60 avenue de Toulouse,

A vendu à :

Monsieur Louis-Etienne ROGER, sans profession, demeurant à Espère (Lot),

Les objets mobiliers et matériel destinés à l'exploitation d'une entreprise de cinéma rural que le dit Monsieur BERGOUGNOUX exploitait dans les communes de Limogne, Lalbenque, Luzech, Labastide-Murat et le sanatorium de Montfaucon.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier mai mil neuf cent quarante-trois.

La présente vente a été publiée au Bulletin Officiel des ventes et cessions des fonds de commerce dans le N° du 15 mai 1943.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les vingt jours de la présente renouvelant celle parue au *Journal du Lot* le 5 mai 1943 à Cahors, en l'étude de Maître Jean FABRE, 2, rue Jean-Caviole, où domicile a été élu par les parties à cet effet. — Pour deuxième avis : J. FABRE.

ETUDE DE Me Jacques TRINIAC
docteur en droit, notaire
20, rue Saint-Antoine-du-T., Toulouse

CESSION DE PARTS
ET NOMINATION DE GERANT

Suivant acte reçu par Me de la MOUTTE, Notaire à Toulouse, substituant Me TRINIAC, Notaire à la même résidence, les 17 et 19 avril 1943, enregistré à Toulouse (1er A.C.) le dix-neuf avril mil neuf cent quarante-trois, vol. 286, n° 147 ;

Monsieur Jean-Louis-Marie le PAIGE DE DOMMARTIN, industriel, demeurant à Toulouse, rue Alexandre-Fourtanier, n° 3, a cédé à Messieurs PASTORELLO ci-après nommés, tous demeurant à Toulouse, avenue Jean-Mermoz, 13, les neuf cents parts de CINQ CENTS francs chacune lui appartenant dans la « Société des ciments de Cénevières », Société à responsabilité limitée au capital de NEUF CENT MILLE francs, ayant son siège à Cénevières (Lot), savoir :

A Monsieur Jean PASTORELLO, entrepreneur, 225 parts,

A Monsieur Italo PASTORELLO, maçon, 225 parts,

A Monsieur Bruno PASTORELLO, maçon, 225 parts,

A Monsieur Victor PASTORELLO, maçon, 225 parts,

Et aux termes dudit acte Mousieur DE DOMMARTIN a donné sa démission de gérant de ladite Société et Monsieur Victor PASTORELLO a été nommé gérant en son remplacement.

Comme conséquence de ces décisions, les associés ont apporté aux statuts de ladite Société les modifications suivantes :

Article premier

La Société à responsabilité limitée qui était formée entre M. DE DOMMARTIN et MM. PASTORELLO continue entre MM. Jean PASTORELLO, Italo PASTORELLO, Bruno PASTORELLO et Victor PASTORELLO.

Article deuxième

Le capital reste fixé comme à l'origine à la somme de neuf cent mille francs divisé en mille huit cents parts de cinq cents francs chacune. Il appartient aux associés dans les proportions suivantes :

A M. Jean PASTORELLO pour cinq cents parts, soit les parts nos 1 à 25, 101 à 150, 301 à 450 et 901 à 1125 représentant un capital de deux cent vingt-cinq mille francs, ci ..... **225.000 fr.**

A M. Italo PASTORELLO pour cinq cents parts, soit les parts nos 26 à 50, 151 à 200, 451 à 600, 1126 à 1350 inclus, représentant un capital de deux cent vingt-cinq mille francs, ci ..... **225.000 fr.**

A M. Bruno PASTORELLO pour cinq cents parts, soit les parts nos 51 à 75, 201 à 250, 601 à 750, et 1351 à 1575 inclus, représentant un capital de deux cent vingt-cinq mille francs, ci ..... **225.000 fr.**

A M. Victor PASTORELLO pour cinq cents parts, soit les parts nos 76 à 100, 251 à 300, 751 à 900, 1576 à 1800 inclus, représentant un capital de deux cent vingt-cinq mille francs, ci ..... **225.000 fr.**

Total égal : NEUF CENT MILLE francs, ci ..... **900.000 fr.**

Article troisième

Monsieur Victor PASTORELLO est désigné comme gérant de la Société au lieu et place de Monsieur DE DOMMARTIN, il déclare accepter lesdites fonctions, il aura les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article onze des statuts.

Article quatrième

Aucune autre dérogation n'est apportée aux statuts.

Deux expéditions de l'acte sus-énoncé ont été déposées au Greffe du Tribunal de commerce de Cahors le trois mai mil neuf cent quarante-trois.

Pour extrait,
TRINIAC, signé.

ETUDE DE Maître Robert SÉGUY
Licencié en Droit
Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre

EXTRAIT D'UN JUGEMENT DE DIVORCE
A.J. du 16 mars 1943

D'un jugement rendu par défaut, par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le onze février mil neuf cent quarante-trois, enregistré et signifié,

Entre : Monsieur FAVRAU Louis, surveillant à l'établissement hippique d'Anglars-Juillac, y demeurant, demandeur, ayant Maître R. SÉGUY pour avoué,

Et : Madame LUCAS Yvonne-Edmée-Joséphine, épouse FAVRAU Louis, domiciliée de droit avec lui à Anglars-Juillac, actuellement sans résidence connue, défenderesse défaillante,

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux FAVRAU-LUCAS à la requête et au profit du mari,

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal civil de Cahors, en date du treize mai 1943, enregistrée, en vertu de l'article 247 du Code civil, pour faire courir les délais d'opposition ou d'appel.

Pour extrait,
R. SÉGUY, *avoué.*

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE DE CAHORS, CHEF-LIEU DU DEPARTEMENT DU LOT.

D'un jugement rendu par le Tribunal de 1re instance de Cahors (Lot) jugeant en matière correctionnelle le seize avril mil neuf cent quarante-trois, il a été extrait ce qui suit :

Entre Monsieur le Procureur de la République, près ce Tribunal, demandeur et poursuivant, d'une part,

Et : Bouzerand Angéline, épouse Hautefage, âgée de 46 ans, fille de Antoine et de Bousquet Marie, née le 5 juillet 1896 à Castelnau-Montratier, profession de laitière à Castelnau-Montratier, prévenue de fraude alimentaire, d'autre part,

Déclare la prévenue coupable des faits qui lui sont reprochés et la condamne à mille cinq cents francs d'amende. Ordonne l'insertion d'un extrait du présent jugement dans un numéro du journal « Le Journal du Lot ». La condamne aux frais du procès liquidés à huit cent soixante-deux francs soixante-quinze centimes.

Pour extrait conforme.

Le Greffier en Chef,
BONNEFOUS.

Vu au Parquet,
LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE,
Illisible.

Imp. COUESLANT. *Le co-gérant :* PARAZINE.
V.O. 3563. — 18-5-43.

UN MARI POUR LA FRIME

par WILLIAMSON
ADAPTATION DE LOUIS D'ARVERS

N° 7

— Si vous voulez signer, Monsieur ? Le chasseur vous conduira tout de suite à votre appartement. Ce disant, le portier tendait le registre, montrant la signature d'un radjah indien, d'un duc écossais, etc. Un simple comte était peu, comparé à eux !

Sur la même page, Sévérance découvrit, non sans étonnement, un nom qui lui était vaguement familier et il resta une seconde le livre ouvert, faisant appel à sa mémoire.

— Zélie Mark ! Où diable ai-je vu ce nom ?

Alors soudain, il se souvint : c'était la secrétaire de Maryse. Il se souvint d'elle parlant avec Garth alors que Mme Dorel n'arrivait pas à s'en débarrasser. Il s'était même dit alors : « Voilà un couple joliment assorti, et la jeune fille est amoureuse de lui ! »

Et elle était venue dans l'Ouest ? A cet hôtel ? Près de la maison de Garth ! Pourquoi ? Qu'est-ce que cela voulait dire ? Maryse le savait-elle ? Miss Mark avait-elle été envoyée ici, de propos délibéré, pour donner le change ou pour servir de prétexte au divorce ? Il y avait certainement une raison, mais laquelle ?

Severance eut l'impression qu'il avait découvert une chose d'une exceptionnelle valeur pour lui.

XXXI

Maryse était assise sur la haute terrasse qui faisait face au golf. Elle regardait les branches foncées des pins se balançant mollement sous une légère brise.

Combien curieux qu'un si merveilleux endroit ait existé des siècles sans que personne ait pensé à venir le visiter quand John Garth y vint bâtir sa maison ?

« Vision de Rêve » est bien le vrai nom... mais pas pour tous les rêves. Ici, on ne peut avoir que de grandes et nobles pensées.

Celui qui a trouvé ce nom, choisi ces meubles, l'a senti...

Elle regardait avec un plaisir dont elle ne se lassait pas les grandes loggias fleuries et, par derrière, les chambres tapissées en teintes douces qui s'harmonisaient avec le paysage comme les rideaux gris tendre qui tombaient en lignes souples devant les grandes fenêtres.

Il y avait un orgue dans un des salons. Garth avait pensé qu'un piano n'eût pas exprimé le paysage aussi bien qu'un orgue. Il en jouait lui-même sans prétention, pour son plaisir... Elle ne l'aurait pas cru si elle ne l'avait entendu et était venue regarder par la grande fenêtre. Comme il jouait avec âme celui qu'elle avait appelé une brute ! Quand elle lui avait parlé de son talent, il avait protesté.

— Oh ! J'avais envie de jouer de l'orgue, j'ai pris quelques leçons et ensuite j'ai travaillé seul. J'entends les choses dans ma tête et j'aime à les faire sortir...

Quel être original ! Maryse allait près de lui de découverte en découverte.

Dans la bibliothèque, il y avait seulement les livres que Garth jugeait dignes du Canyon. Mais, dans la chambre de Maryse, il y avait quelques romans français.

C'était le seul endroit de cette maison qui semblât créé pour la recevoir. Cette chambre eût fait les délices d'une élégante Parisienne du dix-huitième siècle, avec de jolies frivolités et ses franfreluches soyeuses et délicates.

Quand elle pensait à cette chambre et à la différence entre celle-là et toutes les autres, elle se sentait non pas fâchée — car on ne pouvait être fâché pour de petites raisons près de la grandeur du Canyon — non pas fâchée, mais un peu rêveuse...

Elle était rêveuse parce qu'elle ne pouvait pas s'empêcher de voir que les choses que Garth avait dû commander en hâte pour son agrément à elle, Maryse, convenaient à son type, à sa personnalité, et elle avait un peu de confusion à penser qu'il ne l'avait pas cru capable de s'élever un peu au-dessus d'elle-même.

« Vraiment, cette chambre semblait à son image, l'image d'une femme douce, jolie, légèrement parfumée, charmante mais un peu frivole, et... capable d'oublier. »

Comment Garth aurait-il su que, peu à peu, elle prenait une personnalité différente et se métamorphosait lentement ?

Vraiment elle-même ne s'en était pas rendu compte tout d'abord. Et cela avait commencé à la vue de la différence entre ces autres simples chambres qui, en quelque façon, s'assortissaient au Canyon, et la sienne qui, enfantinement, lui riait au nez.

Or, Garth s'était-il attendu à ce qu'elle changeât sous l'influence des lieux et avait-il besoin de sentir certaines différences comme elle le faisait maintenant Comme elle se posait cette question, une jeune femme de chambre arriva sur la terrasse et annonça : « Le comte de Severance. »

Maryse sursauta. Elle n'aurait pas dû cependant être surprise. Elle aurait dû penser, en apprenant la mort de Léna, que Tony pouvait arriver d'un jour à l'autre. Mais la vérité était que, pendant son absence, elle avait en réalité très peu pensé à lui.

Il n'appartenait pas au Grand Canyon, lui ! Mais soudain elle sentit un désir de voir ce qu'il pourrait être dans ce paysage-là.

— Conduisez Lord Severance ici, dit-elle.

Et alors, entre le moment où la jeune fille retournait et celui où Tony vint vers elle, Maryse avait compris qu'elle allait avoir à faire face à quelque scène et devait s'y préparer.

(*à suivre.*)